



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

pollution et nuisances

Question écrite n° 117448

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la nécessité des contrôles dans les lieux publics, selon l'arrêté du 11 décembre 2009, à l'égard de la toxicité des nuages de fumée artificielle, ou plus communément appelé « machines à fumée ». En effet l'arrêté de décembre 2009 prévoit des contrôles par des commissions de sécurité, composées d'experts et de sapeurs-pompiers, et c'est la raison pour laquelle il souhaiterait savoir si un premier bilan a été effectué pour connaître l'impact de ces fumées sur le public.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117448

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 2011, page 9531

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)